

Le libre arbitre : Fatalité et Responsabilité

La notion de libre arbitre est indissociable de la responsabilité. Si l'homme n'était pas libre de ces actes, il ne serait qu'une machine aveugle ; les criminels et les vicieux ne seraient alors pas responsables de leurs actes, qu'ils pourraient attribuer à leurs « gènes ». Cette croyance que toutes nos pensées et que tous nos actes sont entièrement déterminés par les lois de la matière, et, que l'impression que nous avons d'être libres est illusoire, est appelée le déterminisme.

C'est la négation de toute responsabilité et de toute moralité. La question du libre arbitre est éclairée par la doctrine des renaissances successives et de l'évolution de l'être : dans les couches inférieures de la création, l'être s'ignore encore. L'instinct seul et la nécessité le conduisent, et ce n'est que dans les types plus évolués qu'apparaissent, comme une aube pâissante, les premiers rudiments des facultés. Dans l'humanité, l'âme est parvenue à la liberté morale. Son jugement, sa conscience se développent de plus en plus, à mesure qu'elle parcourt son immense carrière.

Placée entre le bien et le mal, elle compare et choisit librement. Eclairée par ses déceptions et ses maux, c'est au sein des épreuves que son expérience se forme, que sa force morale se trempe.

La question du libre arbitre peut se résumer ainsi : L'homme n'est point fatalement conduit au mal ; les actes qu'il accomplit ne sont point écrits d'avance ; les crimes qu'il commet ne sont point le fait d'un arrêt du destin. Il peut, comme épreuve et comme expiation, choisir une existence où il aura les entraînements du crime, soit par le milieu où il se trouve placé, soit par des circonstances qui surviennent, mais il est toujours libre d'agir ou de ne pas agir. Ainsi le libre arbitre existe à l'état d'Esprit dans le choix de l'existence et des épreuves, et à l'état corporel dans la faculté de céder ou de résister aux entraînements auxquels nous nous sommes volontairement soumis. L'Esprit dégagé de la matière, et à l'état errant, fait choix de ses existences corporelles futures selon le degré de perfection auquel il est arrivé, et c'est en cela, comme nous l'avons dit, que consiste surtout son libre arbitre. Cette liberté n'est point annulée par l'incarnation ; s'il cède à l'influence de la matière, c'est qu'il succombe sous les épreuves mêmes qu'il a choisies, et c'est pour l'aider à les surmonter qu'il peut invoquer l'assistance de Dieu et des bons Esprits. Sans le libre arbitre l'homme n'a ni tort dans le mal, ni mérite dans le bien ; et cela est tellement reconnu que, dans le monde, on proportionne toujours le blâme ou l'éloge à l'intention, c'est-à-dire à la volonté ; or, qui dit volonté dit liberté.

L'homme ne saurait donc chercher une excuse de ses méfaits dans son organisation, sans abdiquer sa raison et sa condition d'être humain, pour s'assimiler à la brute. S'il en était ainsi pour le mal, il en serait de même pour le bien ; mais quand l'homme fait le bien, il a grand soin de s'en faire un mérite, et n'a garde d'en gratifier ses organes,

ce qui prouve qu'instinctivement il ne renonce pas, malgré l'opinion de quelques systématiques, au plus beau privilège de son espèce : la liberté de penser.

La fatalité, telle qu'on l'entend vulgairement, suppose la décision préalable et irrévocable de tous les événements de la vie, quelle qu'en soit l'importance. Si tel était l'ordre des choses, l'homme serait une machine sans volonté. A quoi lui servirait son intelligence, puisqu'il serait invariablement dominé dans tous ses actes par la puissance du destin ? Une telle doctrine, si elle était vraie, serait la destruction de toute liberté morale ; il n'y aurait plus pour l'homme de responsabilité, et par conséquent ni bien, ni mal, ni crimes, ni vertus. Dieu, souverainement juste, ne pourrait châtier sa créature pour des fautes qu'il n'aurait pas dépendu d'elle de ne pas commettre, ni la récompenser pour des vertus dont elle n'aurait pas le mérite. Une pareille loi serait en outre la négation de la loi du progrès, car l'homme qui attendrait tout du sort ne tenterait rien pour améliorer sa position, puisqu'il n'en serait ni plus ni moins.

La fatalité n'est pourtant pas un vain mot ; elle existe dans la position que l'homme occupe sur la terre et dans les fonctions qu'il y remplit, par suite du genre d'existence dont son Esprit a fait choix, comme *épreuve, expiation* ou *mission* ; il subit fatalement toutes les vicissitudes de cette existence, et toutes les *tendances* bonnes ou mauvaises qui y sont inhérentes ; mais là s'arrête la fatalité, car il dépend de sa volonté de céder ou non à ces tendances. *Le détail des événements est subordonné aux circonstances qu'il provoque lui-même par ses actes*, et sur lesquelles peuvent influencer les Esprits par les pensées qu'ils lui suggèrent.

La fatalité est donc dans les événements qui se présentent, puisqu'ils sont la conséquence du choix de l'existence fait par l'Esprit ; elle peut ne pas être dans le résultat de ces événements, puisqu'il peut dépendre de l'homme d'en modifier le cours par sa prudence ; *elle n'est jamais dans les actes de la vie morale*. C'est dans la mort que l'homme est soumis d'une manière absolue à l'inexorable loi de la fatalité ; car il ne peut échapper à l'arrêt qui fixe le terme de son existence, ni au genre de mort qui doit en interrompre le cours.

Selon la doctrine matérialiste, l'homme puiserait tous ses instincts en lui-même ; ils proviendraient, soit de son organisation physique dont il ne saurait être responsable, soit de sa propre nature dans laquelle il peut chercher une excuse à ses propres yeux, en disant que ce n'est pas sa faute s'il est ainsi fait.

La doctrine spirite est évidemment plus morale : elle admet chez l'homme le libre arbitre dans toute sa plénitude ; et en lui disant que s'il fait mal, il cède à une mauvaise suggestion étrangère, elle lui en laisse toute la responsabilité, puisqu'elle lui reconnaît le pouvoir de résister, chose évidemment plus facile que s'il avait à lutter contre sa propre nature. Ainsi, selon la doctrine spirite, il n'y a pas d'entraînement irrésistible : l'homme peut toujours fermer l'oreille à la voix occulte qui le sollicite au mal dans son for intérieur, comme il peut la fermer à la voix matérielle de celui qui lui parle ; il le

peut par sa volonté, en demandant à Dieu la force nécessaire, et en réclamant à cet effet l'assistance des bons Esprits.

Cette théorie de la cause excitante de nos actes ressort évidemment de tout l'enseignement donné par les Esprits ; non seulement elle est sublime de moralité, mais nous ajouterons qu'elle relève l'homme à ses propres yeux ; elle le montre libre de secouer un joug obsesseur, comme il est libre de fermer sa maison aux importuns ; ce n'est plus une machine agissant par une impulsion indépendante de sa volonté, c'est un être de raison, qui écoute, qui juge et qui choisit librement entre deux conseils. Ajoutons que, malgré cela, l'homme n'est point privé de son initiative ; il n'en agit pas moins de son propre mouvement, puisqu'en définitive il n'est qu'un Esprit incarné qui conserve, sous l'enveloppe corporelle, les qualités et les défauts qu'il avait comme Esprit. Les fautes que nous commettons ont donc leur source première dans l'imperfection de notre propre Esprit, qui n'a pas encore atteint la supériorité morale qu'il aura un jour, mais qui n'en a pas moins son libre arbitre ; la vie corporelle lui est donnée pour se purger de ses imperfections par les épreuves qu'il y subit, et ce sont précisément ces imperfections qui le rendent plus faible et plus accessible aux suggestions des autres Esprits imparfaits, qui en profitent pour tâcher de le faire succomber dans la lutte qu'il a entreprise. S'il sort vainqueur de cette lutte, il s'élève ; s'il échoue, il reste ce qu'il était, ni plus mauvais, ni meilleur : c'est une épreuve à recommencer, et cela peut durer longtemps ainsi. Plus il s'épure, plus ses côtés faibles diminuent, et moins il donne de prise à ceux qui le sollicitent au mal ; sa force morale croît en raison de son élévation, et les mauvais Esprits s'éloignent de lui.

Les philosophes ont souvent opposé le libre arbitre à la prescience Divine en prétendant que si Dieu a la connaissance de l'avenir, alors nos actes ne sont pas libres puisque nous ne pouvons pas aller à l'encontre du plan Divin. Devant la connaissance anticipée que Dieu a de toutes choses, peut-on vraiment affirmer la liberté humaine ? Question complexe et ardue en apparence, qui a fait couler des flots d'encre, et dont la solution est cependant des plus simples. Mais l'homme n'aime pas les choses simples. Il préfère l'obscur, le compliqué et n'accepte la vérité qu'après avoir épuisé toutes les formes de l'erreur.

Dieu, dont la science infinie embrasse toutes choses, connaît la nature de chaque homme et les impulsions, les tendances d'après lesquelles il pourra se déterminer. Nous-mêmes, connaissant le caractère d'une personne, nous pourrions facilement prévoir dans quel sens, en telle circonstance donnée, elle se décidera, soit d'après l'intérêt, soit d'après le devoir. Une résolution ne peut naître de rien. Elle est forcément reliée à une série de causes et d'effets antérieurs dont elle dérive et qui l'expliquent. Dieu, connaissant chaque âme dans ses moindres replis, peut donc rigoureusement, avec certitude, déduire de la connaissance qu'il a de cette âme, et des conditions où elle est appelée à agir, les déterminations que, librement, elle prendra.

Remarquons que la prévision de nos actes ne les fait pas naître. Si Dieu ne pouvait prévoir nos résolutions, elles n'en auraient pas moins leur libre cours. C'est ainsi que la liberté humaine et la prévoyance divine se réconcilient et se combinent, quand on considère le problème aux clartés de la raison.

A Noter :

- **Sans libre arbitre, l'homme n'aurait pas la responsabilité de ses actes.**
 - **La fatalité n'est jamais dans les actes de la vie morale.**